

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE
DE CAMONDATE DE CONVOCATION
28/03/2023

NOMBRE DE MEMBRES

en exercice 27

présents 22

votants 26

OBJET

FINANCES

Provisions comptables pour
créances douteuses 2023.

Début de la séance : 20h15

Fin de la séance : 21h29

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril à vingt heures et quinze minutes, Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Salle Aragon, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude RENAUX, Maire.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs M. RENAUX, Mme GUYOT, M. PIOT, Mme ROUSSEL, M. DUPUIS, M. TELLIEZ, M. CARPENTIER, Mme LEGRAND, Mme BRUXELLE, Mme TOUTAIN, M. DESBUREAUX, Mme LELIEVRE, M. CARDON, M. TORCHY, Mme GOURGUECHON, M. COPPIER, M. CUVILLIERS, Mme CHATELAIN, M. BASTARD, Mme CRIMET, Mme NOISELIET, Mme SILVESTRE.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents :

- M. SENECHAL, pouvoir donné à M. DUPUIS,
- Mme LALOT, pouvoir donné à Mme CHATELAIN,
- Mme AUGUSTE, pouvoir donné à Mme ROUSSEL,
- Mme BUIGNET, pouvoir donné à Mme SILVESTRE,
- M. FOLLEAT, absent excusé

Secrétaires de séance :

- Jeannine GUYOT,
- Françoise ROUSSEL

DELIBERATION N° 9

OBJET : FINANCES - Provisions comptables pour créances douteuses 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE CAMON

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article R2312-2,

VU la Loi du 02 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU la délibération du 12 avril 2021 fixant la méthodologie des provisions comptables pour créances douteuses,

CONSIDERANT que les besoins de couverture 2023 sont inférieures à la provision constituée en 2022 et qu'il est possible d'effectuer une reprise partielle,

DELIBERE

ARTICLE 1 : Acte la réduction partielle de la provision comptable pour créances douteuses de la commune de CAMON d'un montant de 714,29 € qui sera acté par un titre de recettes à l'article 7817.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Fait à Camon, le 3 avril 2023 et ont signé les membres présents.
Pour extrait conforme aux registres.

Le Maire,
Jean-Claude RENAUX



Le(s) secrétaire(s),

